

Séance du Conseil Municipal de la commune de Bazoches-en-Dunois du 05 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Guy BILLAULT, maire, pour délibérer sur les questions suivantes :

Étaient présents :	M. Christophe GAUDIN	M. Franck GUILLEMOT	M. Olivier LOUIS
	M. Christian GASTINE	M. Frédéric TOURNE	M. Gautier GÉRARD
	Mme Christine GAUDIN	M. Sylvain ADAMEC	Mme Émilie PICHOT
Secrétaire	Mme Christine GAUDIN		

Le compte rendu de la séance du 01 juin 2021 est lu et approuvé.

Délibération N°2021/020 : Révision loyer communal

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de laisser inchangé le loyer du logement communal, qui subira seulement l'augmentation légale à partir du 1^{er} octobre 2021. Cette location est faite à titre précaire et révocable et ne doit apporter aucune gêne au service de l'enseignement.

- * Le loyer mensuel de base est de 201,00 euros. (DCM du 24 septembre 2001)
- * Suivant l'IRL du 1^{er} trimestre 2021, le nouveau loyer s'élève à 280.59 € mensuel.
- * Le chauffage reste à 350,00 euros par trimestre.
- * Les frais d'ordures ménagères seront à la charge du locataire.
- * Le loyer sera révisable le 1^{er} octobre de chaque année

Délibération N°2021/021 : Annule et remplace la DCM 2021/019 GRPT de commande d'achat d'énergies

Le conseil de BAZOCHES EN DUNOIS

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la commune de BAZOCHES EN DUNOIS a des besoins en matière de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et de services associés,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Territoire d'énergie Centre Val de Loire », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services associés dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEIL, ENERGIE Eure-et-Loir et le SDEI (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que commune de BAZOCHES EN DUNOIS au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que commune de BAZOCHES EN DUNOIS sera informée du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire de BAZOCHES EN DUNOIS :

- Décide de l'adhésion de commune de BAZOCHES EN DUNOIS au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et les services associés ;
- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération. Cette décision vaut signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de commune de BAZOCHES EN DUNOIS dès transmission de la présente délibération au membre pilote du département ou coordonnateur, commune de BAZOCHES EN DUNOIS
- Prend acte que le coordonnateur du groupement de commande est l'interlocuteur privilégié de commune de BAZOCHES EN DUNOIS pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de commune de BAZOCHES EN DUNOIS, et ce sans distinction de procédures,
- Autorise Monsieur le Maire à valider la liste des points de livraison à engager dans les marchés passés dans le cadre du groupement,
- Autorise Monsieur le Maire à habilitier le coordonnateur et le syndicat d'énergie de son département à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de commune de BAZOCHES EN DUNOIS,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les ordres de services, les contrats de fourniture d'énergies et les avenants avec les fournisseurs d'énergies retenus par le groupement de commandes,

- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergies retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.

Cette délibération est mise aux voix, le conseil accepte à l'unanimité.

Délibération N°2021/022 : Indemnités élections

M. le maire propose au conseil municipal de partager les indemnités pour frais d'élections départementales et régionales 2021, versées par l'État à la commune entre la secrétaire de mairie et l'employé communal. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de partager par moitié les indemnités pour frais d'élections perçues par la commune entre Mme Clairette VISAGE et M. Pierre BOYER.

Délibération N°2021/023 : Convention d'adhésion au Fonds de Solidarité à l'Interconnexion et à l'Amélioration des Réseaux d'Eau Potable (FSIAREP)

Monsieur le Maire présente les modalités d'adhésion au fonds de solidarité à l'interconnexion et à l'amélioration des réseaux d'eau potable (FSIAREP) ainsi que les conséquences sur les subventions du département en matière d'eau potable.

Le Conseil Municipal entend l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adhérer au fonds de solidarité à l'interconnexion et à l'amélioration des réseaux d'eau potable (FSIAREP) en remplacement du fonds de solidarité à l'interconnexion des réseaux d'eau potable (FSIREP)
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention type
- d'inscrire au budget de l'eau la participation de 0.07 € HT/m3 (valeur janvier 2020)

Délibération N°2021/024 : Tarif 2022 salle polyvalente

Le Conseil fixe, à l'unanimité, les tarifs de la location de la salle polyvalente et de la location de la vaisselle à partir du 1^{er} janvier 2022 comme suit :

80 € pour 1 jour	Pour les habitants de la commune
130 € pour 2 jours consécutifs	
130 € pour 1 jour	Pour les personnes hors commune
190 € pour 2 jours consécutifs	
40 € pour ½ journée	Pour les habitants de la commune
70 € pour la ½ journée	Pour les personnes hors commune
200 € en cas de nettoyage insuffisant	Caution exigible à la réservation
300 €	Caution exigible à la réservation

Les personnes louant la salle polyvalente pourront, si elles le souhaitent, louer également la vaisselle. Le Conseil fixe à 0,30 € par personne la location d'un couvert complet. La vaisselle devra être rendue nettoyée. Il sera facturé 2 euros par pièce perdue ou cassée.

Délibération N°2021/025 : Tarif cimetière

M. Le conseil municipal fixe, à l'unanimité, les tarifs 2022 :

- concession 2 m² :
pour 50 ans (renouvelable) : 200,00 euros,
pour 30 ans (renouvelable) : 110,00 euros.
- emplacement caverne 1 m² :
pour 50 ans (renouvelable) : 170,00 euros,
pour 30 ans (renouvelable) : 100,00 euros.
- colombarium (la concession pour 2 urnes) :
pour 50 ans (renouvelable) : 700,00 euros,
pour 30 ans (renouvelable) : 500,00 euros.
la gravure est à la charge de la famille.
- espace de dispersion : 80,00 euros, la gravure est à la charge de la famille.

Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et Fonds de solidarité logement (FSL).

Le conseil ne souhaite pas donner suite à ces demandes

Cérémonie du 11 novembre.

Le conseil municipal fixe les détails de la cérémonie : rdv à 11h place de l'Église suivi d'un vin d'honneur à la salle polyvalente. Un courrier sera mis dans les boîtes à lettres.

Repas des anciens et colis.

Le repas des aînés est annulé. Les colis sont maintenus et seront distribués aux habitants de plus de 70 ans.

Noël des enfants.

Le Conseil municipal fixe la fête de Noël des enfants le mercredi 15 décembre à 16 h 00.

Questions diverses.

M. le Maire fait lecture du courrier reçu de la part de XPFibre pour l'implantation de poteaux pour desservir les Hameaux et les habitations isolées, le conseil s'oppose à cet accord de principe.

Le compteur de distribution d'eau en sortie de château d'eau n'étant plus fonctionnel, un avenant a été signé pour son remplacement.

Les projets éoliens suivent leurs cours.

Demande de subventions de la part d'APF France handicap, le conseil ne donne pas suite.

Groupe scolaire : Suite aux appels d'offres, les lots ont été attribués aux entreprises.

Rappel des délibérations prises lors de cette séance :

- ❖ **Délibération N°2021/020 : Révision loyer logement**
- ❖ **Délibération N°2021/021 : Annule et remplace la DCM 2021/019 GRPT de commande d'achat énergies**
- ❖ **Délibération N°2021/022 : Indemnités élections**
- ❖ **Délibération N°2021/023 : Convention FSIAREP**
- ❖ **Délibération N°2021/024 : Tarif 2022 salle polyvalente**
- ❖ **Délibération N°2021/025 : Tarif 2022 cimetière**

Guy BILLAULT Maire,		Frédéric TOURNE Conseiller,	
Franck GUILLEMOT 1 ^{er} Adjoint,		Gautier GÉRARD Conseiller,	
Christophe GAUDIN 2 ^{ème} Adjoint,		Christine GAUDIN Conseillère,	
Olivier LOUIS 3 ^{ème} Adjoint,		Sylvain ADAMEC Conseiller,	
Christian GASTINE Conseiller,		Émilie PICHOT Conseillère,	
		Secrétaire de séance, Christine GAUDIN	